



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2018 - édition du
08/02/2018**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

-Services du cabinet-

Bureau de la représentation de l'État
Pôle représentation et
distinctions honorifiques

ARRETE

**portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2018**

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;

VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

VU l'avis du 7 décembre 2017 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

ARRETE

Article 1^{er} – au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2018, la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, est décernée à :

- M. AUGUSTE Valérie demeurant à NICE
- M. BELLAVEGLIA Gabriel demeurant à NICE
- M. BELLIARD Jean-Luc demeurant à SAINT-JEANNET
- Mme BOJARD née SAAD-ROUANA Monique demeurant à NICE
- Mme CAVALIER née FOURNIER Christiane demeurant à NICE
- Mme CHADZYNSKI Bernadette demeurant à NICE
- M. CRUCIATA Vito demeurant à NICE
- M. FAURE Pierre demeurant à CAGNES-SUR-MER
- M. GIRIBALDI Jean-Claude demeurant à NICE
- Mme GUITTI Isabelle demeurant à NICE
- Mme MADRENES Anne demeurant à CAGNES-SUR-MER
- M. MALVAULT Anthony demeurant à ROQUEBRUNE CAP-MARTIN
- M. MOURLANE Jacques demeurant à SAINT-LAURENT DU VAR
- M. RENAUD François demeurant à CAGNES-SUR-MER
- M. REY Patrick demeurant à SAINT-LAURENT DU VAR
- Mme TIXIDOR née VATTIATA Joséphine demeurant à NICE
- M. TORREJON Guy demeurant à ANTIBES-JUAN-LES-PINS
- Mme VERLAY née MEZZANOTTI Rosanna demeurant à NICE
- M. ZAMPERINI Guy demeurant à NICE

Article 2 – au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2018, la lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- M. LE BLEVENNEC Jean-Pierre demeurant à CANNES
- M. MANCEAU Michel demeurant à ANTIBES-JUAN-LES-PINS
- M. MARYE Gérard demeurant au CANNET

Article 2 – le secrétaire général et le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le

12 DEC. 2017

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
Le Préfet des Alpes-Maritimes

Jean-Gabriel DELACROY

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille Bronze Jeunesse Sports	2
Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2018.....	2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2018.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2